

Référentiel de compétences

Technicien supérieur du ministère chargé de l'agriculture (TSMA)

Grades: Technicien supérieur (T1) et Technicien principal (T2)

Spécialité techniques
 et économie agricoles -



2024



L'INFOMA est certifié ISO 9001 v.2015 pour la formation initiale des techniciens principaux et pour la formation continue

Liste des objectifs

OTI 1.1 : Être capable de se situer et d'agir dans son environnement socio-	
professionnel et de s'insérer dans le système de valeurs propre à la fonction	44
publique	<u>11</u>
OI 1.1.1 : connaître l'environnement institutionnel du ministère et son fonctionnement (T1 T2)	
Ol 1.1.2 : s'insérer dans le système de valeurs propres à la fonction publique (T1-T2) Ol 1.1.3 : connaître le système qualité du ministère chargé de l'agriculture (T1-T2) Ol 1.1.4 : présenter l'organisation et le fonctionnement des institutions politiques et	11
administratives françaises et européennes et le principe d'élaboration de la réglementatio et de la hiérarchie des normes	12
OI 1.1.5 : mettre en œuvre les procédures de santé et de sécurité au travail (T1-T2) OI 1.1.6 : utiliser les ressources et moyens de communication informatiques dans le respondes directives nationales (T1-T2)	ect
OI 1.1.7: utiliser les systèmes d'information métiers ou autres applications informatiques dédiés à la pratique professionnelle (T1-T2)	12
OTI 1.2 : Être capable de se positionner en tant que représentant de l'Etat et de	
communiquer dans les différentes situations de la vie professionnelle	.13
OI 1.2.1 : exploiter des documents écrits. (T1-T2)	13
OI 1.2.2 : produire des écrits professionnels. (T1-T2)	
OI 1.2.3 : communiquer oralement dans les diverses situations de la vie professionnelle. (T1 T2)	
Ol 1.2.4 : participer à la cohésion d'une équipe et à la vie d'un service. (T1-T2)	14
connaître, comprendre et appliquer les fondements de l'encadrement : style de managemen (dont le mode « Projet »), rôles et qualité du manager, adaptation du management à ses collaborateurs	
savoir communiquer, écouter et développer un esprit d'équipe (vision commune / objectifs partagés / moyens communs)	14
connaître le fonctionnement des équipes (comprendre et motiver ses collaborateurs, repérer gérer les causes de démotivation)	r et 14
comprendre et savoir se positionner dans une équipe et dans la chaîne hiérarchique	
s'intégrer au sein d'une équipe et y contribuer positivement	14
s'insérer dans un dispositif transversal et participer à une « production collective »	14
OI 1.2.5 : préparer et animer une réunion de travail. (T1-T2)	14
(1) Une simple sensibilisation est demandée au niveau T1 pour cet item	14

OTI 1.3 : Être capable d'expliquer les procédures administratives et pénales, fondant les pratiques professionnelles, en lien avec les suites de l'inspection15	
OI 1.3.1 : distinguer les bases du droit administratif et pénal et les modalités de leur mise en œuvre et situer les responsabilités et la place du TSMA dans le dispositif (T1 - T2)	
OI 1.3.3 : mettre en œuvre la procédure pénale (T1-T2)16	
OI 1.3.4 : expliquer les missions du Service des Affaires Juridiques (SAJ) du Ministère chargé de l'agriculture et ses relations avec les services déconcentrés (T1-T2)16	
OTI 1.4 : Être capable d'expliquer les fonctionnalités d'un Système d'Informations Géographiques et17	
<u>Être capable de rechercher et exploiter des données utilisables en service17</u>	
OI 1.4.1 : expliquer l'organisation des systèmes d'information géographiques (SIG) au ministère chargé de l'agriculture et les applications possibles17	
OI 1.4.2 : expliquer l'intérêt d'un SIG dans le cadre de missions susceptibles d'être exercées par un TSMA en service déconcentré ou en établissement public17	
OI 1.4.3 : expliquer et utiliser les fonctionnalités de base d'un SIG (Q-GIS) en vue de gérer des données territoriales17	
OI 1.4.4 : utiliser les référentiels géographiques :17	
. le référentiel IGN (Scan 25, orthophotographies) ;	
OI 1.4.5 : rechercher et utiliser des données cartographiques utilisables au regard des missions considérées	
OI 1.4.6 : exploiter des données dans le cadre d'une problématique agricole ou agrienvironnementale en vue de réaliser des analyses et des cartes17	
OI 1.4.7 : utiliser la photo-interprétation assistée par ordinateur (PIAO) ou son équivalent17	
OI 1.4.8 : expliquer l'intérêt d'utiliser des données géoréférencées en agriculture de précision 17	
OI 1.4.9 : utiliser certaines fonctionnalités avancées du tableur en usage au ministère chargé de l'agriculture17	
OTI 2.1 : Être capable de mobiliser les connaissances techniques relatives aux productions agricoles	
Partie zootechnie19	
OI 2.1.1 : connaître la nature, l'organisation et l'importance des principales productions animales de rente (bovins, ovins, caprins, porcins, volailles, lapins) et les principaux circuits de commercialisation (élevage, engraissement, abattage, export, etc.)	
OI 2.1.2 : connaître les réglementations applicables en matière d'identification et de traçabilité animales19	
OI 2.1.3: mobiliser les connaissances de base sur l'alimentation, le logement, la reproduction,	

la lactation, l'amélioration génétique, la santé des animaux d'élevage)	19
Ol 2.1.4 : approcher et contenir les animaux d'élevage dans le respect des règles de sécu de bien-être animal	ırité et 19
Ol 2.1.5 : réaliser une visite d'élevage, en respectant les principes de base de biosécurité (équipements et bonnes pratiques d'hygiène)	
Partie phytotechnie et agronomie	20
Ol 2.1.6 : maîtriser les différentes notions agronomiques concernant les propriétés physic chimiques et biologiques des sols	
Ol 2.1.7 : expliquer les principaux choix agronomiques d'un exploitant :	20
Ol 2.1.8 : décrire et caractériser les cultures et leurs principaux débouchés	20
Ol 2.1.9 : décrire les systèmes de production et les systèmes de cultures (notions d'agrice raisonnée, de production intégrée, d'agriculture biologique et à bas niveau d'intrants)	
Ol 2.1.10 : mobiliser les connaissances de base sur les itinéraires techniques culturaux de principales espèces :	
Ol 2.1.11 : maîtriser la notion de marge brute et de rentabilité pour les productions végéta	ıles. 20
OTI 2.2 : Être capable de décrire les principales filières agricoles et d'établir ur diagnostic technique et économique d'une filière au niveau régional	
diagnostic technique et economique à une finere au niveau regional	<u>4 1</u>
Ol 2.2.1 : expliquer la structuration des grandes filières agricoles de base au plan nationa les différents acteurs, les enjeux et les problématiques	
Ol 2.2.2 : expliquer dans les grandes lignes l'organisation de l'établissement FranceAgrilvainsi que les politiques publiques et les missions de contrôle qu'il met en oeuvre	
Ol 2.2.3 : expliquer l'organisation économique des producteurs de base (coopération agri formes sociétaires relevant de la coopération agricole)	
Ol 2.2.4 : expliquer le rôle des principaux organismes intervenant dans le développement productions végétales et animales	
OI 2.2.5 : expliquer le fonctionnement d'une filière locale	21
Ol 2.2.6 : décrire la situation économique d'une filière au niveau régional	21
Ol 2.2.7 : raisonner l'opportunité d'une demande d'aide à la filière	22
Ol 2.2.8 : situer l'entreprise intervenant au sein d'une filière locale sur le plan statutaire, technique et économique	22
Ol 2.2.9 : établir le diagnostic technique et économique d'une filière locale	22
OTI 2.3 : Être capable d'expliquer les enjeux, les principes et les mesures	
incitatives visant à promouvoir l'agriculture durable	<u>23</u>
Ol 2.3.1 : mobiliser des connaissances scientifiques globales en écologie en matière de fonctionnement des milieux naturels	23
Ol 2.3.2 : expliquer le fonctionnement d'un agrosystème et ses facteurs d'évolution ayant conduit aux différentes formes d'agriculture existantes (conventionnelle ou intensive, raisc biologique, intégrée, durable) ; expliquer les différences d'impact sur l'environnement selc mode de production mis en œuvre	onnée, on le

OI 2.3.4 : présenter l'agro-écologie et la transition agro-écologique :20
Ol 2.3.5 : expliquer la problématique de l'énergie en agriculture et l'importance des énergies renouvelables et citer les dispositifs incitatifs concernés :23
Ol 2.3.6 : décrire les principes de l'agriculture biologique, expliquer ses enjeux et les facteurs limitants ou favorisants, citer les principaux acteurs impliqués et les aides incitatives24
OI 2.3.7 : présenter dans les grandes lignes la Directive Nitrates de 1991 et les contrôles associés24
OI 2.3.8: expliquer les enjeux et principes de la diversification et de la pratique des circuits courts et les dispositifs incitatifs24
OI 2.3.9 : expliquer les différents dispositifs mis en oeuvre pour lutter contre les pollutions d'origine agricole et préserver la qualité de l'eau, leur principe de mise en œuvre et leur impact auprès des exploitations
OI 2.3.10 : expliquer les enjeux et principes de la certification HVE (haute valeur environnementale) ainsi que de la traçabilité des exploitations et leur intérêt pour les agriculteurs
OTI 2.4 : Être capable d'expliquer les enjeux de la gestion des territoires ruraux en lien avec l'activité agricole
ilen avec i activite agricole25
Ol 2.4.1 : comprendre la logique des différents acteurs impliqués dans le fonctionnement des territoires ruraux pour pouvoir se positionner et contribuer au dialogue concerté en tant que représentant du ministère chargé de l'agriculture
OI 2.4.2 : mobiliser un diagnostic de territoire pour en comprendre les spécificités et en saisir les principaux enjeux25
OI 2.4.3 : identifier les principaux documents et outils impliqués dans la gestion des territoires ruraux25
OI 2.4.4.: expliquer les politiques publiques de développement des territoires ruraux et leurs acteurs ainsi que le mode de gestion des aides aux territoires et au développement local25
OI 2.4.5 : lire un paysage et prendre en considération la dimension paysagère des espaces ruraux et agricoles29
OI 2.4.6 : expliquer dans ses grandes lignes le contexte, le rôle et les missions de l'urbanisme et les évolutions réglementaires25
Ol 2.4.7 : expliquer la réglementation et les enjeux de la construction en zone agricole et l'implication des services d'économie agricole dans les missions d'urbanisme29
OI 2.4.8 : expliquer le rôle de la commission départementale de consommation des espaces agricoles et situer les enjeux fonciers agricoles parmi les différentes utilisations des territoires ruraux
OI 2.4.9 : présenter dans les grandes lignes la place et le rôle des différents acteurs intervenan dans la mise en œuvre des financements européens en faveur de l'agriculture durable et présenter succinctement l'organisation territoriale du niveau européen aux collectivités territoriales
OTI 2.5 : Être capable de réaliser un diagnostic d'une exploitation agricole27
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
OI 2.5.1 : établir un diagnostic systémique de l'exploitation agricole27

Ol 2.5.2 : réaliser un diagnostic environnemental de l'exploitation agricole	27
Ol 2.5.3 : intégrer la notion de durabilité dans le projet d'exploitation	27
OTI 2.6 : Être capable d'identifier les différents matériels agricoles et de caractériser les bâtiments d'élevage	
caracteriser les patiments à elevage	20
Partie machinisme agricole	28
OI 2.6.1 : identifier les différents matériels agricoles utilisés au sein des exploitation expliquer leur rôle	
OI 2.6.2 : expliquer les différentes formes d'utilisation du matériel (propriété individue ou entreprise de prestation de service)	
Ol 2.6.3 : citer les aides publiques pouvant être accordées aux exploitants pour le des matériels agricoles	
Partie bâtiments d'élevage agricoles	28
OI 2.6.4 : caractériser les bâtiments d'élevage, leur impact sur l'environnement et réglementation applicable à leur implantation et à leur mise aux normes	la 28
Ol 2.6.5 : citer les aides publiques pouvant être accordées aux exploitants pour le des bâtiments agricoles	
OTI 3.1 : Être capable de caractériser une exploitation agricole et son	
environnement au plan juridique, fiscal et humain et d'expliquer les mes administratives et réglementaires relatives au contrôle des structures et du fermage.	<u>t au statut</u>
	<u>t au statut</u>
administratives et réglementaires relatives au contrôle des structures et	t au statut 30 s incidences
administratives et réglementaires relatives au contrôle des structures et du fermage	s incidences30 s et primes
Ol 3.1.1 : identifier les différents statuts juridiques de l'exploitation agricole et leurs sur la fiscalité, les prélèvements sociaux et le montant des aides	s incidences30 s et primes30 pérateur du ndes d'aide ou
Ol 3.1.1: identifier les différents statuts juridiques de l'exploitation agricole et leurs sur la fiscalité, les prélèvements sociaux et le montant des aides	s incidences30 s et primes30 pérateur du ndes d'aide ou30
administratives et réglementaires relatives au contrôle des structures et du fermage. Ol 3.1.1 : identifier les différents statuts juridiques de l'exploitation agricole et leurs sur la fiscalité, les prélèvements sociaux et le montant des aides	s incidences
Ol 3.1.1: identifier les différents statuts juridiques de l'exploitation agricole et leurs sur la fiscalité, les prélèvements sociaux et le montant des aides	t au statut
Ol 3.1.1 : identifier les différents statuts juridiques de l'exploitation agricole et leurs sur la fiscalité, les prélèvements sociaux et le montant des aides	s incidences
Ol 3.1.1: identifier les différents statuts juridiques de l'exploitation agricole et leurs sur la fiscalité, les prélèvements sociaux et le montant des aides	t au statut30 s incidences30 s et primes30 pérateur du ndes d'aide ou30)30 coles30 et la vie d'une30 avant les

OTI 3.2 : Être capable d'expliquer les enjeux et principes des aides accordées	
agriculteurs	<u>32</u>
Ol 3.2.1 : expliquer le contexte et les principes généraux de la gestion des aides agricole	es32
Ol 3.2.2 : expliquer les enjeux et principes de mise en œuvre des dispositifs d'aide du pripilier de la PAC : réglementation, mode de gestion et d'instruction	
OI 3.2.3 : expliquer les enjeux et principes de mise en œuvre des dispositifs d'aide du se pilier de la PAC : réglementation, mode de gestion et d'instruction	
Ol 3.2.4 : expliquer les principes de mise en œuvre des aides structurelles et conjonctur	elles.32
OI 3.2.5 : expliquer les principes de l'organisation et de la mise en œuvre des contrôles aides du premier et second pilier de la PAC	
OI 3.2.6 : utiliser les outils informatiques usuels propres à la gestion des dossiers	33
OI 3.2.7 : expliquer l'objectif et les principes de l'évaluation des politiques publiques misc œuvre par le ministère chargé de l'agriculture, notamment celle des dispositifs de la PAC seuls)	C (T2
OTI 3.3 : Être capable de procéder à l'analyse socio-économique et financière	<u>d'une</u>
exploitation agricole (micro-économie)	34
OL 2.2.1 : déterminer les principeux récultats comptables d'une exploitation exploitation	2.4
Ol 3.3.1 : déterminer les principaux résultats comptables d'une exploitation agricole	
OI 3.3.2 : calculer et analyser les principaux critères mesurant la situation financière et la rentabilité d'une entreprise agricole	
OI 3.3.3 : commenter les principaux paramètres de gestion d'une exploitation et la renta systèmes de production	
OI 3.3.4 : utiliser les outils de gestion prévisionnelle d'une exploitation sur des situations simples	
OI 3.3.5 : analyser la situation fiscale d'une exploitation agricole	34
OI 3.3.6 : échanger avec un exploitant sur la gestion comptable et financière de son exp	
OTI 3.4 : Être capable d'expliquer les mécanismes de l'économie générale (ma	acro-
<u>économie)</u>	3 <u>5</u>
	٥٦
OI 3.4.1 : expliquer le système économique d'un pays	
OI 3.4.2 : analyser les principaux flux de l'économie générale	
OI 3.4.3 : expliquer les mécanismes macro-économiques	
OI 3.4.4 : expliquer les mécanismes, les enjeux et les contraintes de la politique agricole commune	e 35
OI 3.4.5 : expliquer les principes et l'intérêt de la bioéconomie, ainsi que la stratégie mis oeuvre au Ministère chargé de l'agriculture pour son application	
Ol 3.4.6 : expliquer les principes et l'intérêt de l'économie circulaire	36

OTI 4.1 : Être capable de décrire et expliquer les missions des SRAL dans le domaine végétal : santé et protection des végétaux et surveillance du territoire,
contrôle des produits phytosanitaires, certification import - export38
OI 4.1.1 : présenter et situer les missions relatives au domaine végétal exercées en SRAL38
OI 4.1.2 : présenter le cadre juridique des inspections effectuées par les SRAL
OI 4.1.3 : expliquer le principe des inspections dans le cadre de la surveillance des échanges 38
OI 4.1.4 : expliquer et mettre en oeuvre des opérations de contrôle des produits phytosanitaires et du « paquet hygiène » en production primaire végétale
OI 4.1.5 : expliquer la mise en œuvre de la surveillance du territoire, de la lutte collective ou obligatoire et de la biovigilance39
OI 4.1.6 : expliquer les différentes composantes et l'organisation des actions de lutte contre la pollution des eaux par les produits phytosanitaires39
OI 4.1.7 : expliquer le cadre réglementaire relatif au suivi des OGM et sa mise en oeuvre39
OI 4.1.8 : expliquer les missions des SRAL en matière d'offre alimentaire39
OI 4.1.9 : expliquer l'importance d'intégrer les principes de l'analyse de risque dans les inspections phytosanitaires39
OI 4.1.10 : utiliser les outils informatiques propres aux missions d'inspection en services régionaux de l'alimentation

PARTIE 1

DU TSMA ET TRANSVERSAL MÉTIER

OTI 1.1 : Être capable de se situer et d'agir dans son environnement socio-professionnel et de s'insérer dans le système de valeurs propre à la fonction publique

À l'issue de la formation, les stagiaires devront être capables de :

Tronc commun T1 - T2 ou approfondissement métier T2

OI 1.1.1 : connaître l'environnement institutionnel du ministère et son fonctionnement (T1-T2)

- situer l'action du ministère chargé de l'agriculture dans le contexte économique et politique national, européen et mondial.
- rappeler l'organisation et les principales missions du ministère chargé de l'agriculture et de ses opérateurs
- situer les principales missions des TSMA au sein de ces services
- expliquer la nature et les enjeux des politiques publiques portées par le ministère chargé de l'agriculture.
- situer les partenaires du ministère chargé de l'agriculture
- appréhender les différentes missions et leurs interactions au sein des directions interministérielles.

Ol 1.1.2 : s'insérer dans le système de valeurs propres à la fonction publique (T1-T2)

- rappeler les lois du service public.
- rappeler les droits et obligations du fonctionnaire (dont responsabilité pénale).
- rappeler les valeurs de la République et le principe de la laïcité.
- sensibiliser à la diversité, à la lutte contre les discriminations et à l'« égalité » femme/homme.
- expliquer les missions, le rôle, le positionnement du TSMA.
- expliquer les principaux points du statut et du déroulement de carrière du TSMA.
- participer à la démarche d'éco-responsabilité de l'administration.
- adopter une posture et un comportement adaptés à son statut.

Ol 1.1.3 : connaître le système qualité du ministère chargé de l'agriculture (T1-T2)

• expliquer le principe et les enjeux de la mise sous assurance qualité des services de contrôle, leur déclinaison dans les services et le lien avec le processus d'inspection.

Ol 1.1.4 : présenter l'organisation et le fonctionnement des institutions politiques et administratives françaises et européennes et le principe d'élaboration de la réglementation et de la hiérarchie des normes

- présenter l'organisation constitutionnelle de la France. (T2)
- présenter l'organisation administrative de la France. (T2)
- définir les structures et rôles de l'administration d'État. (T1-T2)
- exposer les grands principes d'élaboration et d'exécution du budget de l'État. (T2)
- définir l'organisation, les compétences et le fonctionnement des collectivités territoriales. (T2)
- définir l'organisation, les compétences et le fonctionnement des institutions européennes (T1-T2)
- expliquer les principes d'élaboration des réglementations françaises et européennes et la hiérarchie des normes et comprendre l'architecture des textes (T1-T2)
- distinguer les notions de police administrative (générale et spécifique) et de police judiciaire, en préciser leurs objectifs et expliquer les grands principes de leur organisation et de leur mise en œuvre. (T1-T2)

Ol 1.1.5 : mettre en œuvre les procédures de santé et de sécurité au travail (T1-T2)

- rappeler l'organisation, la réglementation et les acteurs dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.
- appliquer les procédures de santé et sécurité sur le poste de travail.
- appréhender les risques professionnels tels que les risques spécifiques au métier de TSMA par filière, les risques psychosociaux, les troubles musculo-squelettiques.

OI 1.1.6: utiliser les ressources et moyens de communication informatiques dans le respect des directives nationales (T1-T2)

- appliquer les règles de sécurité informatique.
- utiliser les ressources informatiques disponibles sur un réseau local.
- utiliser la messagerie électronique et internet.
- utiliser les applications de bureautique courantes.
- connaître les règles du droit à l'image et de leur diffusion (dont notion de confidentialité).

OI 1.1.7: utiliser les systèmes d'information métiers ou autres applications informatiques dédiés à la pratique professionnelle (T1-T2)

- connaître les principales applications métiers utilisés ou autres applications informatiques au Ministère de l'Agriculture dans la spécialité TEA et leurs principaux usages (exemples : ISIS, TELEPAC, 3STR, RESYTAL, LOGIC'S, QFIELD, GEOCLIP, etc)
- expliquer l'organisation fonctionnelle de ces systèmes d'information, les utilisateurs principaux et partenaires institutionnels
- connaître les concepts et terminologies spécifiques de ces outils
- utiliser les outils de communication, de suivi et de traitement de dossiers dématérialisés : exemple plateforme « démarches simplifiées » de l'Etat

O.I. 1.1.8: connaître l'organisation d'un PISU (T1-T2)

- expliquer les enjeux, les objectifs, l'organisation d'un Plan d'Intervention Sanitaire d'Urgence (PISU)
- expliquer les rôles et les missions des différents acteurs et l'articulation d'un PISU avec les plans ORSEC départementaux

OTI 1.2 : Être capable de se positionner en tant que représentant de l'Etat et de communiquer dans les différentes situations de la vie professionnelle

À l'issue de la formation, les stagiaires devront être capables de :

Tronc commun T1 - T2 ou approfondissement métier T2

Ol 1.2.1 : exploiter des documents écrits. (T1-T2)

- constituer une documentation pertinente sur un thème technique, scientifique, économique ou réglementaire et rédiger une bibliographie.
- sélectionner, hiérarchiser et reformuler des informations contenues dans un texte en vue d'une synthèse.
- identifier les différents écrits administratifs.

Ol 1.2.2 : produire des écrits professionnels. (T1-T2)

- rédiger dans un français correct (syntaxe, grammaire et orthographe).
- appliquer les principes du style administratif (tournure des phrases, choix des termes, etc.).
- adapter ses écrits en fonction du destinataire et du niveau de responsabilité, en respectant les circuits hiérarchiques et les délégations de signature.
- analyser une demande et y apporter une réponse claire et concise, structurée, adaptée et replacée dans son contexte.
- prendre des notes.
- rédiger les principaux types de documents administratifs usuels (dont note, rapport, compte rendu, relevé de décision, etc.).
- rédiger un courrier administratif :
 - o en forme personnelle.
 - o en forme administrative.
- rédiger un courriel :
 - O respecter les règles relatives à la forme et au style des courriels.
 - O respecter les bonnes pratiques et les règles d'utilisation de la messagerie électronique.
- utiliser certaines fonctionnalités avancées de Writer (styles, sommaire, publipostage).

OI 1.2.3: communiquer oralement dans les diverses situations de la vie professionnelle. (T1-T2)

 dialoguer avec un interlocuteur dans diverses situations allant de l'information à la négociation (dont gestion et prévention des conflits)

- O manifester sa compréhension à son interlocuteur,
- O informer, expliquer, argumenter,
- prévenir et gérer une situation de conflit,
- O être ouvert à la consultation,
- O savoir se positionner au cœur d'un processus transversal,
- O conduire une concertation et/ou une négociation,
- O être pilote d'un système participatif.
- s'exprimer oralement devant un auditoire (1)
 - O gérer son stress face à la prise de parole en public,
 - O exposer de manière convaincante, claire et structurée,
 - O préparer et utiliser des supports pédagogiques.
 - O maîtriser le jeu des questions / réponses,
 - O gérer son temps de parole.
- communiquer en situation de contrôle
 - O choisir une posture adaptée à la situation,
 - O créer une relation de confiance et de respect mutuel par l'écoute,
 - O formuler un constat objectif dans le respect des procédures, sans exprimer ses sentiments ni opinions.
 - O faire preuve de pédagogie, convaincre et répondre aux objections sans perdre de vue la finalité du contrôle.
 - O désamorcer une situation de tension,
 - O identifier une situation qui devient risquée et en sortir.

Ol 1.2.4 : participer à la cohésion d'une équipe et à la vie d'un service. (T1-T2)

- connaître, comprendre et appliquer les fondements de l'encadrement : style de management (dont le mode « Projet »), rôles et qualité du manager, adaptation du management à ses collaborateurs...
- savoir communiquer, écouter et développer un esprit d'équipe (vision commune / objectifs partagés / moyens communs).
- connaître le fonctionnement des équipes (comprendre et motiver ses collaborateurs, repérer et gérer les causes de démotivation...).
- comprendre et savoir se positionner dans une équipe et dans la chaîne hiérarchique.
- s'intégrer au sein d'une équipe et y contribuer positivement.
- s'insérer dans un dispositif transversal et participer à une « production collective ».
- connaître les grands principes de la délégation (raisons, objectifs, enjeux et intérêts de la délégation, modalités de suivi et de contrôle, etc.) et savoir rendre compte.

Ol 1.2.5 : préparer et animer une réunion de travail. (T1-T2)

(1) Une simple sensibilisation est demandée au niveau T1 pour cet item

OTI 1.3 : Être capable d'expliquer les procédures administratives et pénales, fondant les pratiques professionnelles, en lien avec les suites de l'inspection

À l'issue de la formation, les stagiaires devront être capables de :

<u>Tronc commun T1 - T2 ou approfondissement métier T2</u>

OI 1.3.1 : distinguer les bases du droit administratif et pénal et les modalités de leur mise en œuvre et situer les responsabilités et la place du TSMA dans le dispositif (T1 - T2)

- connaître l'organisation générale des pouvoirs de police administratives et judiciaires.
- distinguer les modalités de mises en œuvre des pouvoirs de polices administrative et judiciaire et des acteurs concernés et situer les donneurs d'ordre ;
- distinguer les pouvoirs matériels de police administrative et judiciaire
- Connaître les pouvoirs de police administrative des agents de contrôle et les fondements réglementaires de leur habilitation
- connaître les pouvoirs de police judiciaire des agents de contrôle et les fondements réglementaires et procédure d'assermentation, pour leur mise en œuvre (BOP 206)

Ol 1.3.2 : mettre en œuvre la procédure administrative

- expliquer les principes généraux du droit administratif (T1-T2)
 - o expliquer la notion d'acte administratif et les procédures de recours.
 - O distinguer les différents types d'actes administratifs (valant décision ou non) et de décisions (arrêté, convention) en détaillant les spécificités dans le cas d'un octroi d'aides agricoles
 - o rappeler la compétence et le fonctionnement des juridictions administratives.
 - O définir les caractéristiques et les finalités de la police administrative.
 - O préciser la responsabilité de l'administration et des agents publics et les notions de responsabilité pour faute et sans faute
- rédiger une décision administrative (T1-T2)
 - O proposer une décision administrative adaptée à la situation rencontrée (favorable ou défavorable).
 - O respecter la procédure administrative en vue de prévenir les contentieux : détermination de la compétence juridique, motivation en fait et en droit des décisions, procédure contradictoire, indication des délais et voies de recours.
- appliquer les règles du contentieux administratif. (T2)
 - O distinguer les différents types de recours devant le juge administratif
 - o examiner une requête et détecter les différents moyens invoqués ainsi que les causes d'irrecevabilité et les analyser
 - O expliquer la méthode de rédaction du mémoire en défense.
 - O expliquer la manière d'exécuter les décisions de la juridiction administrative.

Ol 1.3.3 : mettre en œuvre la procédure pénale (T1-T2)

- · expliquer les principes généraux du droit pénal.
 - O définir les caractéristiques et les finalités de la police judiciaire.
 - O définir les différentes infractions et sanctions pénales.
 - O rappeler la compétence et le fonctionnement des juridictions pénales.
 - O expliquer le déroulement des procédures pénales engagées par les services du ministère chargé de l'agriculture.
 - O préciser la responsabilité pénale des agents publics.
 - O expliquer quand et comment mobiliser une protection fonctionnelle
- · rédiger un procès-verbal de constatation.
 - O rédiger un constat en cohérence avec les faits observés.
 - O faire figurer l'ensemble des mentions nécessaires à la validité de la procédure.
 - O citer les textes habilitant l'agent à relever les infractions.
 - O formuler un constat de manière précise et objective.
 - O citer les textes prévoyant et réprimant les infractions.

Ol 1.3.4 : expliquer les missions du Service des Affaires Juridiques (SAJ) du Ministère chargé de l'agriculture et ses relations avec les services déconcentrés (T1-T2)

OTI 1.4 : Être capable d'expliquer les fonctionnalités d'un Système d'Informations Géographiques et Être capable de rechercher et exploiter des données utilisables en service

À l'issue de la formation, les stagiaires devront être capables de :

<u>Approfondissement métier T2</u>

- Ol 1.4.1 : expliquer l'organisation des systèmes d'information géographiques (SIG) au ministère chargé de l'agriculture et les applications possibles
- Ol 1.4.2 : expliquer l'intérêt d'un SIG dans le cadre de missions susceptibles d'être exercées par un TSMA en service déconcentré ou en établissement public
- OI 1.4.3 : expliquer et utiliser les fonctionnalités de base d'un SIG (Q-GIS) en vue de gérer des données territoriales
- Ol 1.4.4 : utiliser les référentiels géographiques :
 - . le référentiel IGN (Scan 25, orthophotographies...);
- . les systèmes de coordonnées géographiques (UTM, système Lambert 93, notions de latitude/longitude)
 - Ol 1.4.5 : rechercher et utiliser des données cartographiques utilisables au regard des missions considérées
 - Ol 1.4.6 : exploiter des données dans le cadre d'une problématique agricole ou agri-environnementale en vue de réaliser des analyses et des cartes
 - OI 1.4.7 : utiliser la photo-interprétation assistée par ordinateur (PIAO) ou son équivalent
 - Ol 1.4.8 : expliquer l'intérêt d'utiliser des données géoréférencées en agriculture de précision
 - Ol 1.4.9 : utiliser certaines fonctionnalités avancées du tableur en usage au ministère chargé de l'agriculture

PARTIE 2

L'EXPLOITATION AGRICOLE ET SON ENVIRONNEMENT

OTI 2.1 : Être capable de mobiliser les connaissances techniques relatives aux productions agricoles

À l'issue de la formation, les stagiaires devront être capables de :

Tronc commun T1 - T2

Partie zootechnie

Ol 2.1.1: connaître la nature, l'organisation et l'importance des principales productions animales de rente (bovins, ovins, caprins, porcins, volailles, lapins) et les principaux circuits de commercialisation (élevage, engraissement, abattage, export, etc.)

- décrire et caractériser les animaux d'élevage et les types de production associés.
- décrire l'organisation et la structuration des différentes filières de production animale, situer leur importance économique, connaître leurs spécificités, problématiques et leur actualité et leurs répercussions sur l'organisation des contrôles d'identification.

Ol 2.1.2 : connaître les réglementations applicables en matière d'identification et de traçabilité animales.

- expliquer le système d'identification propre à chaque espèce en vue d'en assurer le contrôle.
- Ol 2.1.3: mobiliser les connaissances de base sur l'alimentation, le logement, la reproduction, la lactation, l'amélioration génétique, la santé des animaux d'élevage..)
 - décrire les besoins fondamentaux des animaux et les spécificités par espèce.
- Ol 2.1.4 : approcher et contenir les animaux d'élevage dans le respect des règles de sécurité et de bien-être animal.
- Ol 2.1.5 : réaliser une visite d'élevage, en respectant les principes de base de biosécurité (équipements et bonnes pratiques d'hygiène)

Partie phytotechnie et agronomie

Ol 2.1.6 : maîtriser les différentes notions agronomiques concernant les propriétés physiques, chimiques et biologiques des sols.

- décrire un sol cultivé en fonction de ses propriétés physico-chimiques
- interpréter les principaux paramètres d'une analyse de sol

OI 2.1.7: expliquer les principaux choix agronomiques d'un exploitant :

- raisonner les amendements humiques et basiques,
- raisonner les aménagements hydrauliques : drainage, irrigation, bassins collinaires...
- · apprécier la pertinence des choix agronomiques d'un exploitant

Ol 2.1.8 : décrire et caractériser les cultures et leurs principaux débouchés.

- mobiliser les connaissances inhérentes aux cultures en matière de biologie végétale
- identifier les principales espèces de grande culture et de cultures fourragères ainsi que les cultures dites « spécialisées »
- · décrire et caractériser les principales cultures et leurs stades végétatifs

Ol 2.1.9 : décrire les systèmes de production et les systèmes de cultures (notions d'agriculture raisonnée, de production intégrée, d'agriculture biologique et à bas niveau d'intrants).

• apprécier la pertinence du système de production mis en œuvre par un exploitant

Ol 2.1.10 : mobiliser les connaissances de base sur les itinéraires techniques culturaux des principales espèces :

- expliquer et commenter les différentes étapes de la conduite de cultures
- · repérer les travaux à réaliser sur une culture en fonction de son stade végétatif
- décrire les principales techniques de travail du sol et identifier les matériels utilisés lors des différents travaux et leur rôle,
- raisonner la fertilisation en fonction des besoins d'une culture et des contraintes environnementales et préciser les outils d'aide à la décision associés,
- décrire les différentes techniques de protection des cultures et identifier les principaux ennemis des cultures,
- reconnaître les principaux produits phytosanitaires, leurs modes d'utilisation et les contraintes réglementaires d'utilisation
- expliquer de façon sommaire les principales techniques d'amélioration variétale.
- apprécier la pertinence des pratiques culturales d'un exploitant

Ol 2.1.11 : maîtriser la notion de marge brute et de rentabilité pour les productions végétales.

OTI 2.2 : Être capable de décrire les principales filières agricoles et d'établir un diagnostic technique et économique d'une filière au niveau régional

À l'issue de la formation, les stagiaires devront être capables de :

Tronc commun T1 - T2

- Ol 2.2.1 : expliquer la structuration des grandes filières agricoles de base au plan national avec les différents acteurs, les enjeux et les problématiques.
- Ol 2.2.2 : expliquer dans les grandes lignes l'organisation de l'établissement FranceAgriMer ainsi que les politiques publiques et les missions de contrôle qu'il met en oeuvre

Approfondissement métier T2

- Ol 2.2.3 : expliquer l'organisation économique des producteurs de base (coopération agricole et formes sociétaires relevant de la coopération agricole)
- Ol 2.2.4 : expliquer le rôle des principaux organismes intervenant dans le développement des productions végétales et animales
- Ol 2.2.5 : expliquer le fonctionnement d'une filière locale.
- o identifier les différents maillons et leur interdépendance.
- expliquer le rôle de chaque maillon dans la transformation du produit.
- expliquer la constitution du prix du produit fini.

Ol 2.2.6 : décrire la situation économique d'une filière au niveau régional.

- o situer l'importance socio-économique d'une filière dans la production agricole régionale.
- o préciser les atouts et contraintes d'une filière au niveau régional et les conséquences socio-économiques.

Ol 2.2.7 : raisonner l'opportunité d'une demande d'aide à la filière.

- o instruire une demande d'aide filière à la modernisation pour une entreprise.
- o prévoir les effets d'un plan d'amélioration sur une filière.

Ol 2.2.8 : situer l'entreprise intervenant au sein d'une filière locale sur le plan statutaire, technique et économique.

- o situer le rôle et la place de l'entreprise dans l'économie locale, régionale et nationale.
- o observer l'adéquation entre les statuts de l'entreprise et ses activités.
- o situer le poids économique de l'entreprise au sein de la filière.
- o resituer l'activité de l'entreprise par rapport aux enjeux techniques et socio-économiques de la filière.

Ol 2.2.9 : établir le diagnostic technique et économique d'une filière locale

OTI 2.3 : Être capable d'expliquer les enjeux, les principes et les mesures incitatives visant à promouvoir l'agriculture durable

À l'issue de la formation, les stagiaires devront être capables de :

Tronc commun T1 - T2

- Ol 2.3.1 : mobiliser des connaissances scientifiques globales en écologie en matière de fonctionnement des milieux naturels.
- décrire les principaux cycles biogéochimiques (eau, carbone, azote, phosphore, potassium),
- expliquer la notion d'écosystème.
 - Ol 2.3.2: expliquer le fonctionnement d'un agrosystème et ses facteurs d'évolution ayant conduit aux différentes formes d'agriculture existantes (conventionnelle ou intensive, raisonnée, biologique, intégrée, durable); expliquer les différences d'impact sur l'environnement selon le mode de production mis en œuvre.
- expliquer la notion d'agrosystème,
- expliquer l'incidence du système de production sur l'environnement.
 - Ol 2.3.3: expliquer les enjeux écologiques et socio-économiques des réglementations à caractère environnemental applicables aux exploitations agricoles (eau, paysage, biodiversité)

Ol 2.3.4 : présenter l'agro-écologie et la transition agro-écologique :

- présenter le concept, les principes et enjeux de l'agro-écologie,
- présenter le projet agro-écologique « agricultures : produisons autrement » et les plans d'action concernés (plan Ecophyto rénové, plan agri bio, plan énergie méthanisation autonomie azote, plan de développement durable de l'apiculture, plan semences et agriculture durable, plan Eco antibio),
- présenter les étapes d'une transition agro-écologique, les enjeux, les acteurs et les mesures mobilisables

Ol 2.3.5 : expliquer la problématique de l'énergie en agriculture et l'importance des énergies renouvelables et citer les dispositifs incitatifs concernés :

présenter la transition énergétique et ses implications en agriculture.

Ol 2.3.6 : décrire les principes de l'agriculture biologique, expliquer ses enjeux et les facteurs limitants ou favorisants, citer les principaux acteurs impliqués et les aides incitatives.

- expliquer les principes de l'agriculture biologique, ses techniques de production et ses différences par rapport à l'agriculture conventionnelle,
- situer la place de l'agriculture biologique parmi les autres modes de production,
- expliquer les facteurs favorisant ou limitant le développement de l'agriculture biologique,
- expliquer l'organisation de l'agriculture biologique, les principaux acteurs impliqués et leur rôle, les principes de commercialisation,
- lister les aides incitatives au maintien et à la conversion de l'agriculture biologique et connaître les démarches et procédures administratives correspondantes.

Ol 2.3.7 : présenter dans les grandes lignes la Directive Nitrates de 1991 et les contrôles associés.

- présenter les enjeux de la Directive Nitrates
- expliquer sa déclinaison en droit national et en programmes d'actions successifs mis en œuvre par la France et les principaux contentieux européens en cours,
- expliquer les modalités d'élaboration des programmes d'actions régionaux,
- exposer les mesures réglementaires et les incidences technico-économiques qu'elles peuvent induire sur les exploitations,
- expliquer les modalités de contrôle de la directive au titre de la conditionnalité et de la police de l'eau.

Approfondissement métier T2

- Ol 2.3.8: expliquer les enjeux et principes de la diversification et de la pratique des circuits courts et les dispositifs incitatifs.
- Ol 2.3.9 : expliquer les différents dispositifs mis en oeuvre pour lutter contre les pollutions d'origine agricole et préserver la qualité de l'eau, leur principe de mise en œuvre et leur impact auprès des exploitations
- décrire les principaux mécanismes de transfert des éléments polluants vers les eaux superficielles et souterraines,
- interpréter un diagnostic hydrogéologique et établir le lien entre ce dernier, les mécanismes de transfert des éléments polluants et la mise en place de mesures appropriées,
- identifier les différents acteurs impliqués dans les missions de police de l'eau et expliquer leur rôle,
- décrire les mesures incitatives pouvant être mises en œuvres pour la préservation de la qualité de l'eau (MAE à enjeux eau),
- expliquer le rôle des Agences de l'eau et collectivités territoriales dans les co-financements nationaux.
- citer les autres aides incitatives (contrats de rivières, aides spécifiques des collectivités...).
 - Ol 2.3.10 : expliquer les enjeux et principes de la certification HVE (haute valeur environnementale) ainsi que de la traçabilité des exploitations et leur intérêt pour les agriculteurs.

OTI 2.4 : Être capable d'expliquer les enjeux de la gestion des territoires ruraux en lien avec l'activité agricole

À l'issue de la formation, les stagiaires devront être capables de :

Approfondissement métier T2

- Ol 2.4.1 : comprendre la logique des différents acteurs impliqués dans le fonctionnement des territoires ruraux pour pouvoir se positionner et contribuer au dialogue concerté en tant que représentant du ministère chargé de l'agriculture
- Ol 2.4.2 : mobiliser un diagnostic de territoire pour en comprendre les spécificités et en saisir les principaux enjeux
- Ol 2.4.3 : identifier les principaux documents et outils impliqués dans la gestion des territoires ruraux
- Ol 2.4.4.: expliquer les politiques publiques de développement des territoires ruraux et leurs acteurs ainsi que le mode de gestion des aides aux territoires et au développement local
- Ol 2.4.5 : lire un paysage et prendre en considération la dimension paysagère des espaces ruraux et agricoles
- Ol 2.4.6 : expliquer dans ses grandes lignes le contexte, le rôle et les missions de l'urbanisme et les évolutions réglementaires
- Ol 2.4.7 : expliquer la réglementation et les enjeux de la construction en zone agricole et l'implication des services d'économie agricole dans les missions d'urbanisme
- Ol 2.4.8 : expliquer le rôle de la commission départementale de consommation des espaces agricoles et situer les enjeux fonciers agricoles parmi les différentes utilisations des territoires ruraux
- Ol 2.4.9: présenter dans les grandes lignes la place et le rôle des différents acteurs intervenant dans la mise en œuvre des financements européens en faveur de l'agriculture durable et présenter succinctement l'organisation territoriale du niveau européen aux collectivités territoriales

- présenter succinctement l'organisation territoriale du niveau européen aux collectivités territoriales,
- situer la place des différents acteurs dans cette organisation territoriale et présenter succinctement les évolutions récentes et les conséquences de la réforme territoriale des services de l'Etat sur cette organisation territoriale,
- préciser les compétences et rôles respectifs de l'Etat et des collectivités territoriales, en particulier dans la mise en œuvre des financements européens en faveur de l'agriculture durable.

OTI 2.5 : Être capable de réaliser un diagnostic d'une exploitation agricole

À l'issue de la formation, les stagiaires devront être capables de :

Approfondissement métier T2

Ol 2.5.1 : établir un diagnostic systémique de l'exploitation agricole.

- o identifier les acteurs du système de production.
- o situer l'exploitation dans son environnement social, économique et technique.
- o identifier les atouts et les contraintes de l'exploitation agricole.
- o commenter les objectifs et les stratégies des acteurs.

Ol 2.5.2 : réaliser un diagnostic environnemental de l'exploitation agricole.

- identifier l'impact du système de production (pratiques culturales, pratiques d'élevage) sur les ressources en eau et les sols.
- o identifier l'impact du système de production sur la biodiversité et le paysage.
- o identifier l'impact du système de production sur la valorisation de l'espace.

Ol 2.5.3 : intégrer la notion de durabilité dans le projet d'exploitation.

- o définir le concept d'agriculture durable.
- o proposer un projet d'exploitation prenant en compte les objectifs de durabilité (économiques, écologiques et sociaux).
- o proposer des indicateurs de durabilité pour l'évaluation du projet.

OTI 2.6 : Être capable d'identifier les différents matériels agricoles et de caractériser les bâtiments d'élevage

À l'issue de la formation, les stagiaires devront être capables de :

Tronc commun T1 - T2

Partie machinisme agricole

- Ol 2.6.1 : identifier les différents matériels agricoles utilisés au sein des exploitations et expliquer leur rôle
- Ol 2.6.2 : expliquer les différentes formes d'utilisation du matériel (propriété individuelle, CUMA ou entreprise de prestation de service)
- Ol 2.6.3 : citer les aides publiques pouvant être accordées aux exploitants pour le financement des matériels agricoles

Approfondissement métier T2

Partie bâtiments d'élevage agricoles

- Ol 2.6.4 : caractériser les bâtiments d'élevage, leur impact sur l'environnement et la réglementation applicable à leur implantation et à leur mise aux normes
- Ol 2.6.5 : citer les aides publiques pouvant être accordées aux exploitants pour le financement des bâtiments agricoles

PARTIE 3

ECONOMIE GENERALE ET AGRICOLE

OTI 3.1 : Être capable de caractériser une exploitation agricole et son environnement au plan juridique, fiscal et humain et d'expliquer les mesures administratives et réglementaires relatives au contrôle des structures et au statut du fermage

À l'issue de la formation, les stagiaires devront être capables de :

Tronc commun T1 - T2

- Ol 3.1.1 : identifier les différents statuts juridiques de l'exploitation agricole et leurs incidences sur la fiscalité, les prélèvements sociaux et le montant des aides
- Ol 3.1.2 : expliquer l'incidence d'une mise en société sur l'attribution des mesures et primes dont peut bénéficier une exploitation
- Ol 3.1.3 : expliquer les rôles des différents organismes partenaires agricoles ou opérateur du Ministère chargé de l'agriculture intervenant dans le circuit des dossiers de demandes d'aide ou le conseil auprès des exploitants
 - expliquer le rôle de la SAFER,
 - expliquer le rôle de la Chambre départementale d'agriculture,
 - expliquer le rôle des Organismes Payeurs (ASP et FranceAgriMer),
 - expliquer le rôle des organisations professionnelles agricoles (organismes de développement agricole, syndicats agricoles)
- OI 3.1.4 : expliquer la réglementation relative aux baux ruraux (statut du fermage)
- Ol 3.1.5 : expliquer la réglementation relative au contrôle des structures et ses enjeux
- Ol 3.1.6 : citer et décrire le rôle des instances décisionnelles et consultatives agricoles départementales
 - expliquer le rôle de la CDOA
 - expliquer le rôle du Comité d'agrément des GAEC
 - expliquer le rôle de la Commission consultative des baux ruraux
 - expliquer le rôle de la Commission Départementale d'Installation
- OI 3.1.7 : intégrer les facteurs sociologiques et humains dans le fonctionnement et la vie d'une exploitation

Ol 3.1.8 : reconnaître les exploitations en difficulté et présenter les dispositifs pouvant les accompagner

Approfondissement métier T2

Ol 3.1.9 : décrire les missions d'un service en charge de la statistique agricole et expliquer les principes de l'exploitation, de la valorisation et de la diffusion des données relatives aux exploitations agricoles

OTI 3.2 : Être capable d'expliquer les enjeux et principes des aides accordées aux agriculteurs

À l'issue de la formation, les stagiaires devront être capables de :

Tronc commun T1 - T2

Ol 3.2.1 : expliquer le contexte et les principes généraux de la gestion des aides agricoles

- situer le contexte global des aides de la PAC, son principe et son historique
- expliquer les notions d'autorité de gestion et d'organisme payeur
- expliquer les changements induits par la dernière réforme de la PAC
- expliquer les priorités et orientations en cours du Ministère chargé de l'agriculture vis-à-vis de la PAC
- présenter les différents types d'aides agricoles existantes en France
- expliquer les principes de gestion des crédits au sein du MASA et plus particulièrement au sein d'un service en charge de l'économie agricole (T2 seuls)

OI 3.2.2 : expliquer les enjeux et principes de mise en œuvre des dispositifs d'aide du premier pilier de la PAC : réglementation, mode de gestion et d'instruction.

- expliquer le principe de gestion des aides découplées
- expliquer le principe de mise en oeuvre du paiement vert, du paiement redistributif, et de l'écorégime
- expliquer le principe de gestion des aides couplées (aides directes végétales et animales)
- préciser les conditions d'attribution des aides du premier pilier

Ol 3.2.3 : expliquer les enjeux et principes de mise en œuvre des dispositifs d'aide du second pilier de la PAC : réglementation, mode de gestion et d'instruction.

- expliquer le principe de gestion des aides agro-environnementales
- expliquer le principe de gestion des aides à l'agriculture biologique (conversion et maintien)
- expliquer le principe de gestion de l'ICHN
- présenter le contexte du pastoralisme, ses enjeux, son organisation ; expliquer le principe de gestion et les outils des aides au pastoralisme
- instruire un dossier à partir de la lecture et de l'interprétation d'une circulaire
- expliquer le principe de gestion des aides à l'installation
- expliquer le principe de gestion des aides à l'investissement
- expliquer le principe de gestion des aides du second pilier de la PAC liées au développement des territoires

Ol 3.2.4 : expliquer les principes de mise en œuvre des aides structurelles et conjoncturelles

expliquer le principe de gestion des aides structurelles

- expliquer le principe de gestion des aides aux calamités agricoles
- expliquer le principe de gestion de l'aide à l'assurance récolte
- organiser une mesure d'aides directes destinée aux agriculteurs d'un département.

OI 3.2.5 : expliquer les principes de l'organisation et de la mise en œuvre des contrôles des aides du premier et second pilier de la PAC

- présenter les missions de l'ASP relatives à la mise en œuvre des aides de la PAC
- expliquer le rôle respectif d'une DDT et de l'ASP dans le cadre de la mise en œuvre des aides de la PAC (illustration avec le plan de performance PAC - T2 seuls)
- expliquer le principe de la coordination des contrôles et l'organisation des contrôles des aides : contrôles administratifs et contrôles sur place
- expliquer le principe du contrôle des aides surfaciques
- expliquer le principe du contrôle des aides animales
- expliquer le principe de la conditionnalité des aides
- expliquer le principe du contrôle des aides à l'investissement
- présenter le mode de rédaction d'un compte rendu de contrôle et indiquer les pénalités applicables en cas d'anomalie

OI 3.2.6: utiliser les outils informatiques usuels propres à la gestion des dossiers

- les logiciels d'instruction et applications informatiques des différentes mesures et aides (ISIS / base exploitants, TELEPAC),
- les logiciels de vérification de couvert parcellaires : le système de suivi des surfaces en temps réel (3STR, ou monitoring)
- · les outils d'interrogation de bases de données
- QFIELD (T1 ASP)

Ol 3.2.7 : expliquer l'objectif et les principes de l'évaluation des politiques publiques mises en œuvre par le ministère chargé de l'agriculture, notamment celle des dispositifs de la PAC (T2 seuls)

OTI 3.3 : Être capable de procéder à l'analyse socioéconomique et financière d'une exploitation agricole (micro-économie)

À l'issue de la formation, les stagiaires devront être capables de :

Tronc commun T1 - T2

OI 3.3.1 : déterminer les principaux résultats comptables d'une exploitation agricole.

- appréhender la logique comptable.
- enregistrer des opérations simples en partie double.
- · construire le bilan et les comptes de résultats.
- déterminer les différents niveaux de revenu de l'exercice et de leur utilisation.

Ol 3.3.2 : calculer et analyser les principaux critères mesurant la situation financière et la rentabilité d'une entreprise agricole.

- calculer les principaux ratios du diagnostic financier : endettement, tableau de financement, résultat financier, plan de trésorerie.
- établir le diagnostic financier d'une exploitation à partir de ses deux points forts et ses deux points faibles.

Ol 3.3.3 : commenter les principaux paramètres de gestion d'une exploitation et la rentabilité de systèmes de production.

- expliquer les objectifs de la gestion.
- calculer et analyser une marge brute.
- calculer et analyser un revenu agricole et un Excédent Brut d'Exploitation (EBE).

Ol 3.3.4 : utiliser les outils de gestion prévisionnelle d'une exploitation sur des situations simples

- raisonner l'opportunité d'un projet d'amélioration.
- lire et interpréter une étude prévisionnelle.
- · citer les limites d'une prévision.

OI 3.3.5: analyser la situation fiscale d'une exploitation agricole.

- identifier les différents régimes utilisables en exploitation agricole.
- citer les incidences de cette fiscalité sur le fonctionnement de l'exploitation.

Ol 3.3.6 : échanger avec un exploitant sur la gestion comptable et financière de son exploitation

OTI 3.4 : Être capable d'expliquer les mécanismes de l'économie générale (macro-économie)

À l'issue de la formation, les stagiaires devront être capables de :

Approfondissement métier T2

Ol 3.4.1 : expliquer le système économique d'un pays.

- identifier le rôle des acteurs : les ménages, les entreprises, l'État.
- expliquer les principales fonctions : production, consommation, investissement et épargne.
- construire les agrégats macro-économiques : PNB, PIB, revenu net national.

Ol 3.4.2 : analyser les principaux flux de l'économie générale.

- expliquer l'élaboration des extraits et tableaux des comptes de la Nation.
- expliquer les synthèses macro-économiques : TEE, TES, TEI, TOF.
- identifier les interdépendances entre les tableaux de synthèse macro-économique.

Ol 3.4.3 : expliquer les mécanismes macro-économiques.

- expliquer les équilibres entre croissance, ressources et emplois.
- · expliquer les phénomènes monétaires.
- expliquer l'interdépendance des économies nationales.
- expliquer l'incidence des changements macro-économiques sur les pratiques professionnelles.

Ol 3.4.4 : expliquer les mécanismes, les enjeux et les contraintes de la politique agricole commune.

- énumérer les mécanismes de stabilisation des dépenses et des productions.
- énumérer les mesures d'adaptation des structures agricoles.
- présenter les problèmes agricoles de l'Union Européenne.
- situer la politique agricole nationale par rapport à la PAC.
- expliquer les incidences de la politique agricole commune au niveau international.

Ol 3.4.5 : expliquer les principes et l'intérêt de la bioéconomie, ainsi que la stratégie mise en oeuvre au Ministère chargé de l'agriculture pour son application.

- définir la bioéconomie et ses limites
- présenter la stratégie de bioéconomie du Ministère chargé de l'agriculture
- identifier les enjeux de la bioéconomie en France
- expliquer le plan d'action mis en œuvre par le Ministère pour accompagner les acteurs vers la transition et la mise en œuvre de la bioéconomie

Ol 3.4.6 : expliquer les principes et l'intérêt de l'économie circulaire

- expliquer les origines du concept de l'économie circulaire
- indiquer les différentes thématiques relevant de l'économie circulaire
- présenter l'intérêt de l'économie circulaire : visions économiques et sociétales
- dresser un bilan de l'impact de l'économie circulaire en France : avantages, faiblesses, opportunités, menaces

PARTIE 4

SANTE ET PROTECTION DES VEGETAUX ET SURVEILLANCE DU TERRITOIRE

OTI 4.1 : Être capable de décrire et expliquer les missions des SRAL dans le domaine végétal : santé et protection des végétaux et surveillance du territoire, contrôle des produits phytosanitaires, certification import - export

À l'issue de la formation, les stagiaires devront être capables de :

Tronc commun T1 - T2

OI 4.1.1 : présenter et situer les missions relatives au domaine végétal exercées en SRAL.

OI 4.1.2 : présenter le cadre juridique des inspections effectuées par les SRAL.

- citer le contexte réglementaire international, européen et français de la protection des végétaux,
- rechercher les sources réglementaires pour répondre à un problème précis de protection des végétaux.

Ol 4.1.3 : expliquer le principe des inspections dans le cadre de la surveillance des échanges

- expliquer le principe de la vérification de conformité d'un certificat phytosanitaire à l'importation et à l'exportation,
- expliquer le principe de la vérification de l'état sanitaire des végétaux et la procédure réglementaire qui en découle,
- expliquer le principe de la surveillance des échanges intracommunautaire (Passeport Phytosanitaire Européen),
- identifier les principales plantes-hôtes et les organismes nuisibles réglementés de quarantaine.
- expliquer la mise en œuvre d'une inspection dans le cadre des plans de surveillance.

Ol 4.1.4 : expliquer et mettre en oeuvre des opérations de contrôle des produits phytosanitaires et du « paquet hygiène » en production primaire végétale.

- expliquer le principe des contrôles de conformité relatifs à la législation sur la distribution et l'utilisation des produits phytosanitaires,
- citer les outils informatiques appropriés,
- expliquer les contrôles de second niveau dans le cadre des missions déléguées,
- énoncer les principes et le rôle de l'assurance qualité en SRAL.

Ol 4.1.5 : expliquer la mise en œuvre de la surveillance du territoire, de la lutte collective ou obligatoire et de la biovigilance

- · énoncer les principes généraux,
- illustrer par des exemples régionaux,
- décrire le principe des inspections mises en œuvre dans le cadre de la surveillance biologique du territoire et de la lutte collective / obligatoire.

Ol 4.1.6 : expliquer les différentes composantes et l'organisation des actions de lutte contre la pollution des eaux par les produits phytosanitaires

- expliquer le plan Ecophyto, ses différents axes et leurs objectifs,
- expliquer les dispositifs réglementaires et incitatifs relatifs à la lutte contre la pollution des eaux par les produits phytosanitaires et à la prévention des risques pour la sécurité alimentaire et la santé humaine.

OI 4.1.7 : expliquer le cadre réglementaire relatif au suivi des OGM et sa mise en oeuvre

- expliquer le contrôle de conformité d'un essai OGM,
- décrire le principe d'organisation de la surveillance biologique d'une culture OGM.

OI 4.1.8 : expliquer les missions des SRAL en matière d'offre alimentaire

• expliquer les principes et objectifs du Programme National d'Alimentation.

Ol 4.1.9 : expliquer l'importance d'intégrer les principes de l'analyse de risque dans les inspections phytosanitaires

Ol 4.1.10 : utiliser les outils informatiques propres aux missions d'inspection en services régionaux de l'alimentation

• utiliser le système d'information de la direction générale de l'alimentation (RESYTAL).